



REGLEMENT 1991-03

REGLEMENT MODIFIANT LA CARTE 2 DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/
RETRAIT DE L'AFFECTATION INDUSTRIELLE A SAINT-RÉDEMPTEUR

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE LA CARTE 2 DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

La carte 2 du schéma d'aménagement est modifiée afin de retirer de l'affectation industrielle à l'intérieur des limites de la ville de Saint-Rédempteur, plus précisément entre la ligne de chemin de fer du Canadien National (subdivision Danville) et la limite nord-ouest de la ville de Saint-Rédempteur. Cette affectation industrielle est remplacée par une affectation «urbaine».

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ : MARC LAVALLÉE

SIGNÉ : BENOIT CHEVALIER

Marc Lavallée, préfet

Benoît Chevalier, sec.-trés.

- Avis de motion : 30 avril 1991
- Adoption par résolution : 22 mai 1991, résolution 91-126
- Assemblée publique de consultation : 14 juin 1991
- Adoption par résolution : 18 juin 1991, résolution 91-149
- Entrée en vigueur : 22 octobre 1991

Copie certifiée conforme par

Benoît Chevalier, sec.-trés.

Ce 28e jour d'octobre 1991